



**ACADÉMIE
DE NICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Alpes-Maritimes

CPD Education Musicale

**DISPOSITIF DES
CHORALES DEPARTEMENTALES DSDEN 06 DES ECOLES ELEMENTAIRES
POUR CYCLES 2 ET 3
ANNEE SCOLAIRE 2025-2026**

Dans le cadre du « Plan Chorale » mis en place par les ministères de l'éducation et de la culture le 11 décembre 2017, le dispositif des **Chorales départementales DSDEN 06 des écoles élémentaires** (cycles 2 et 3) est reconduit pour l'année 2025-2026 sur la thématique « **Balade musicale** » avec un répertoire unique de 10 chansons.

Le répertoire, ainsi que tous les outils pédagogiques musicaux nécessaires à la mise en place de ce dispositif, y compris les enregistrements vocaux et instrumentaux, seront fournis au **mois d'octobre** aux classes inscrites, pour un début d'apprentissage dans les classes avant les vacances de la Toussaint

Pour information, pour l'année scolaire 2024-2025, 28 municipalités ont été associées au dispositif sur 11 lieux de concerts, avec une mise à disposition gracieuse des salles.

Toutes les classes élémentaires des Alpes-Maritimes peuvent candidater, elles seront associées à un lieu de concert de proximité si leur commune n'est pas directement liée au dispositif.

Attention, **toutes les inscriptions se feront obligatoirement et uniquement sur ADAGE du 04 septembre au 19 septembre 2025**, délai de rigueur.

Hélène Raynaud
Conseillère Pédagogique Départementale
Education Musicale
Cpdem3.ia06@ac-nice.fr
04 93 72 64 59